



Youri Gagarine essayant vainement de regonfler le moral des soviets

Adav et aménageurs : premiers contacts

A la suite de la manif du 15 juin, l'Adav rencontra à la mi-juillet l'adjoint au maire chargé de la circulation, M. Bertrand, et quelques techniciens de la ville de Lille : notamment M. Schier, des services techniques de la CUDL et M. Vandergoten, de la ville de Lille.

Le ton apparaît vite assez conciliant. « *Nous sommes prêts à écouter vos propositions et à faire des aménagements pour les cyclistes* », déclare en substance M. Bertrand. Le vélo a un côté écolo et les instructions du maire sont formelles, il faut verdir l'image de la mairie à l'approche des prochaines élections...

Frédéric Héran

(suite p. 2)

L'Heurovélo

le journal dérailleur. N° 2

La ville insécuritaire

Si la ville est aujourd'hui synonyme d'insécurité dans le discours médiatique, les responsables politiques s'attachent prioritairement à réduire l'insécurité sociale, illustrée principalement par le chômage et l'insécurité individuelle engendrée par la délinquance.

En France, ces décideurs n'ont pris conscience que très récemment d'une insécurité qui nous submerge quotidiennement : celle des déplacements en ville.

Le responsable ? Ce n'est pas l'automobile mais sa vitesse excessive et sa façon d'occuper le terrain.

Le responsable, c'est notre comportement en tant que conducteurs, et tous, automobilistes, piétons et cyclistes pouvons modifier ce comportement. *Philippe Tostain*

(suite p. 11 et 12)

Sommaire

Vie de l'Adav	p. 2
Etranger	p. 3 et 4
Euralille	p. 4
Le dire et le faire	p. 5
Train + Vélo	p. 6 à 8
Courrier des lecteurs	p. 9
Rue de l'Avenir	p. 10
Agenda, infos	p. 13

L'Heurovélo, journal dérailleur, est édité par l'Association Droit au Vélo (ADAV),
23 rue Gosselet, 59000 Lille.

☎ 20 86 17 25 ou MNE ☎ 20 52 12 02.

Trimestriel, 5 F le n°. N° 2, Automne 1991.

Dir. de publication : Philippe Tostain.

CPPAP en cours. ISSN en cours. Imp. par nos soins.

Rédacteur en chef : Richard Byczynski.

Réalisation : Thomas Lesay

Que faire pour l'Adav... de nos pensées ?

SOUSCRIPTION POUR LE CONSCRIT

Moins payante que les SICAV, mais beaucoup plus que l'emprunt russe, la souscription couvrant les salaires et frais de Patrice, notre dévoué objecteur de conscience, reste ouverte pour les mois à venir.

La nécessité de cette souscription : l'état (donc nous) paie avec un an de retard (!) le salaire de l'objecteur. Nous (encore nous!), devons donc avancer les salaires de la première année.

Principe de la souscription : pour maintenir donc notre Stakhanov de service en état de marche, les sommes que vous verserez vous seront remboursées un an plus tard.

Ont déjà souscrit : G. Laurent, Ph. Tostain, F. Heran, A. Bonduelle, E. Drapier et M. Duriez pour un montant total de 16000 F.

L'ADAV ne peut se passer de Patrice qui ne peut se passer de s'entretenir pour travailler à l'ADAV.

\$

(suite de l'article de la page 1)

A la réunion suivante de septembre où les techniciens seuls sont présents, on se met d'accord sur un système de parking avec arceau permettant d'accrocher le cadre du vélo, et quelques emplacements autour du secteur piétonnier et devant quelques édifices publics. Un petit bout de bande cyclable en contre-sens de la rue Molière recueille l'unanimité. Sur toutes les autres propositions de l'Adav de longues discussions s'engagent. Un des techniciens finit par dire : « pour la suite, il faut attendre la prochaine conférence du Maire. »... En effet, M. Bertrand présentera à M. Mauroy ses ambitions cyclables. Tout le monde attend donc sa réaction pour poursuivre les discussions... F. H.

Une assemblée générale vivante, des participants intéressés et plus nombreux que l'année dernière, de l'avis général, ce fut une bonne AG.

Les adhérents souhaitent que soient organisées des réunions techniques sur les aménagements pour cyclistes, d'autres réunions sur le problème des vols de vélos. Le président de l'Adav, Philippe Tostain, venait juste de se faire voler son vélo quelques jours avant l'AG... Autre thème à aborder : que peut-on faire dans un quartier ?

Le conseil d'administration, élu à l'issue de l'AG, est plus copieux que le CA sortant. Le nouveau bureau a été désigné mardi 5 novembre (après le bouclage de ce numéro de l'Heurovélo).

Nouveau conseil d'administration : Antoine Bonduelle, Richard Byczynski, Bernard Castier, Françoise Colin, Mathieu Duriez, Frédéric Héran, Sylvain Jaskowiak, Gilles Laurent, Thomas Lesay, Jacky Minard, Hervé Papin, Philippe Tostain, Véronique Vennin + Nathalie Vanlaer (ancienne trésorière qui assure la transition).



DISPONIBLES AU LOCAL:

- L'appel (pétition).
- L'HEUROVELO N° 1 & 2
- Horaires Trains+Vélos.
- Fiches vélos.
- Toute documentation.
- Equipements de sécurité:
 - écarteurs.
 - cataroues.
- Petites annonces.
- Badges vélo-fluo.

A vos agendas

- *Rue de l'Avenir* (Paris), samedi 16 novembre.
- Présentation de l'étude « *Lillavélo* » à l'Observatoire communautaire de l'environnement, samedi 16 novembre.
- Congrès *Vélocity* à Milan, du 19 au 21 novembre.
- *Rue de l'Avenir* à Lille, samedi 30 novembre de 10 h à 12 h 30 à la MNE.
- Réunion mensuelle, mardi 3 décembre, de 18 h 30 à 20 h à la MNE.
- Colloque « *le vélo, une solution pour la ville* », vendredi 13 décembre de 16 h à 21 h.
- Très Grande Vélofête n° 2, samedi 13 juin 1992 à 15 h 15.

Permanence au local : les lundis, mercredis et vendredis de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

* Vous en avez plein le porte-bagage ? Racontez vos misères en **permanence** en passant au **23 rue Gosselet** (ou au 2 rue Claude-Bernard) à **Lille**, ou en appelant le ☎ **20 86 17 25** (demandez Patrice Louvest).

* Demandez des **Appels** et faites-les signer autour de vous.

* Si vous voulez en savoir plus, il ne reste qu'une solution : **adhérer**.

----- ✂ -----

J'**adhère** à l'association Droit au Vélo et souhaite en devenir :

(cochez membre actif (cotisation annuelle : 30 FF, 15 FF pour les
au chômeurs et étudiants)
choix) membre de soutien (à partir de 50 FF) montant : F

Mme Mlle M. : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : ☎ :

Profession : Age (facultatif) :

Date :

(Chèques à l'ordre de : ADAV, 23 rue Gosselet, 59000 Lille)

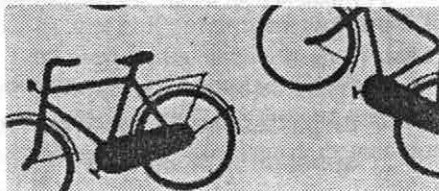
MARS 92, NE SOYEZ PAS VELOS D'OCCASION A COTE DE LA PLAQUE

A partir du 1 mars 92, entrée en vigueur de l'article R 199-1 du code de la route dont voici la teneur : "Tout cycle ou cyclomoteur à deux roues ou à plus de deux roues doit porter l'indication du nom et de l'adresse de son propriétaire. Cette indication doit être gravée sur une plaque métallique fixée au véhicule, soit au cadre de celui-ci".

- Filière Antoine Bonduelle
- A Gand : tous les dimanches matin de 7 à 13 heures, près de l'hôtel de ville.
- Hôtel des ventes des domaines. 4 rue Fourier à Lille (limite Lomme), tél : 20 93 07 03.
4 à 5 ventes par an. Peut-être y retrouverez-vous votre vélo volé ? Pas de vente avant janvier 92.

PETITES ANNONCES

A vendre : vélo fillette (12 ans), 100 F.
Vélo-cross (12 ans), état neuf : 700 F.
Tél : 20 40 54 49



Droit au Vélo
Association
23, Rue Gosselet
59000 Lille
Tél. 20.66.17.25